

protégées. Les exigences byzantines relatives au contenu et les règles d'origine restrictives apparaissent encore plus comme des anomalies alors que l'intégration mondiale de la production, de la distribution et de l'investissement estompe la nationalité des firmes et des produits. Comment, par exemple, peut-on espérer déterminer si une Honda assemblée au Canada a un contenu national de 62,5 p. 100 lorsqu'on ne s'entend même pas sur ce qui est national?

Un motif de préoccupation plus fondamental est celui identifié par ma distinguée compatriote Sylvia Ostry, à savoir les frictions entre les systèmes. À mesure que nous éliminons les barrières extérieures au commerce, nous commençons à exposer les différences sociétales – dans nos systèmes financiers, nos normes juridiques et même nos structures gouvernementales – qui peuvent influencer sur l'accès aux marchés. Là où, autrefois, la politique commerciale consistait à réglementer les relations commerciales entre les économies nationales, principalement par la négociation des tarifs aux frontières, elle consiste aujourd'hui à établir les règles de base d'une économie transnationale dans des domaines jusque-là essentiellement du ressort national : les normes et les règlements, l'investissement et la politique de la concurrence. Pourtant, c'est précisément parce que ces considérations sont si intimement liées à la conception traditionnelle de la souveraineté, et qu'elles soulèvent d'importantes questions à propos du tissu de nos sociétés, qu'elles se révèlent si difficiles à régler. La mondialisation est un grand niveleur. La compétition intense entre les systèmes économiques, de même qu'entre les économies, exerce des pressions énormes en faveur d'une convergence structurelle. En ce sens, il est possible que les forces du marché éliminent graduellement les principales aspérités qui créent les frictions entre les systèmes. Mais la pression incessante en faveur de l'harmonisation sera elle-même une source de tensions dans les années à venir – comme en témoigne la tournure que prend au niveau national le débat sur les marchés mondiaux de capitaux ou sur les normes internationales du travail. On craint que l'intégration régionale ne fixe les différences systémiques – en ce qui concerne les normes, la réglementation, les lois relatives à la concurrence – de sorte qu'elles seront beaucoup plus difficiles à régler au niveau international.

Les efforts en vue de venir à bout des frictions systémiques plus profondes devront, presque par définition, être faits sur une base interrégionale – tout autant qu'intrarégionale. Donc, il demeure capital d'avoir un système multilatéral robuste, en partie pour gérer les relations entre les blocs. Pourtant, on peut encore se demander comment l'Organisation mondiale du commerce peut jouer ce rôle efficacement – comment elle peut continuer d'apporter la stabilité à l'ordre international – si elle est éclipsée par des arrangements régionaux de plus en plus intégrés et puissants. Plus le fossé entre les accords